



Congés payés avant congé parental

Par **pietriccia**, le **13/04/2010** à **12:05**

Bonjour, je souhaite prendre mes congés payés avant de partir en congé parental d'éducation mais mon employeur refuse. or si je ne les prends pas, mes congés sont perdus !
Mon employeur a-t-il le droit de refuser mes congés ?

Par **DSO**, le **13/04/2010** à **13:50**

Bonjour,
C'est l'employeur qui décide de la date de prise de CP.
Dans ce cas, demandez-lui officiellement par courrier RAR la prise des CP en lui indiquant les dates et en motivant votre demande.
S'il maintient son refus, ces CP ne seront pas perdus puisque l'employeur sera à l'origine de la non prise des CP dans les délais.
Cordialement,
DSO